

# Talents

## L'Économie sociale et solidaire a le vent en poupe

Une loi-cadre sur l'ESS sera adoptée en 2013. La future Banque publique d'investissement intégrera l'ESS dans sa stratégie d'investissement. Interview croisée entre deux acteurs majeurs du secteur : Jean-Louis Cabrespines, président du Conseil des entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale, et Jean-Marc Borello, président du Groupe SOS.

**Jean-Louis Cabrespines**, président du Ceges qui regroupe les organisations professionnelles, les entreprises et les syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire. *Ancien éducateur spécialisé et psychologue, il a effectué son parcours professionnel comme dirigeant d'organisations professionnelles de l'économie sociale et solidaire, après avoir exercé des responsabilités dans le domaine des politiques de l'emploi et l'insertion professionnelle. Il préside également le Cnrces, depuis 2010.*



*Avec le projet de loi, toute entreprise privée, qui respectera les indicateurs de l'ESS que nous sommes en train de définir avec le ministre pourra être considérée comme une entreprise de l'économie sociale et solidaire.*

➤ Ces dernières années ce qui a crispé les positions des acteurs historiques de l'ESS, c'est que les entrepreneurs sociaux ont souvent été des entreprises classiques (Sa, Sarl, Sas) ou des entreprises statutaires de l'ESS qui semblaient vouloir faire de l'entrisme à l'anglo-saxonne alors qu'elles sont souvent dans les logiques de l'ESS. La question est donc de savoir comment rapprocher ces entrepreneurs sociaux et les acteurs historiques. Le 1<sup>er</sup> article du projet de loi sur lequel nous travaillons avec Benoît Hamon définira les entreprises de l'ESS et intégrera des indicateurs qui répondent aux fondements de l'ESS : démocratie dans l'entreprise, réserves impartageables, etc. Si l'un des indicateurs n'est pas respecté, l'entreprise n'y aura pas sa place.

➤ Ces structures et notamment celles du secteur coopératif résistent mieux en raison des réserves impartageables de l'entreprise : une part des capitaux est dédiée au développement de l'entreprise, une autre sert aux fonds propres et une dernière part est redistribuée aux coopérateurs.

### l'avisé

Quelle différence faites-vous entre l'ESS et la notion « d'entrepreneuriat social »



Pensez-vous que le modèle de l'ESS soit mieux armé pour résister à la crise



Quelles sont vos actions



Comment allez-vous mener à bien ces actions



Quelles sont les mesures qui permettraient à l'ESS de se développer, de changer d'échelle



**Jean-Marc Borello**, 55 ans, est depuis 1997 président du directoire du Groupe SOS, une entreprise sociale. Il est également président du Mouvement des entrepreneurs sociaux. *Ancien éducateur spécialisé dans un centre d'accueil pour jeunes délinquants, il est nommé en 1981 conseiller à la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie. En 1987, il prend la tête d'un groupe de PME.*

➤ L'ESS se définit et se mesure selon ses statuts : association, coopérative... La différence avec l'entrepreneuriat social, c'est que celui-ci a une double exigence : d'un côté, l'écart des salaires est limité, la gouvernance est collégiale, etc. ; de l'autre, on mesure l'impact social : l'entrepreneuriat social doit servir l'intérêt général. Si demain vous créez une association de gens qui veillent à améliorer votre vie, c'est bien mais l'impact est limité au niveau social. Une coopérative dans laquelle les écarts de salaire sont de 1 à 40 ne pourrait être membre du mouvement des entrepreneurs sociaux. Au Groupe SOS, par exemple, les écarts de salaire vont de 1 à 10.

➤ Oui sous réserve qu'il adopte le principe que je viens d'évoquer, c'est-à-dire la mesure de l'impact social. Les organisations de l'ESS doivent rester modestes au niveau du coût de leur fonctionnement et appliquer une gouvernance collégiale : si l'on est 3, 4 ou 5 à diriger, il y en aura toujours un qui gardera la raison. Il faut également prévoir la crise en faisant des réserves suffisantes. Les entreprises bien gérées ont résisté à la crise. Le groupe SOS n'a pas de soucis pour emprunter et acquérir des biens immobiliers. Si votre modèle est pertinent, vous avez des chances de survivre. Si vous êtes dans un dispositif où vous ne pouvez pas démontrer votre utilité sociale, les fonds publics seront rabetés.

# l'avisé

➤ Le rôle du Ceges est d'assurer la promotion, la défense et l'inscription de l'ESS dans le paysage économique et social de notre pays et en Europe via la Commission européenne. Il est en phase avec celui du Cncre en tant que tête de réseau dont le rôle est de connaître toutes les initiatives, les diffuser, organiser le partage d'expériences en vue de leur duplication et adaptation dans d'autres régions, mais aussi avoir une parole politique nationale pour les Cress.

➤ Ces actions sont déjà en cours, il convient de les développer pour avoir plus d'influence. Pour le Ceges comme le Cncre, la reconnaissance de l'Etat par la rédaction d'une loi, les modifications dans certaines formes entrepreneuriales de l'ESS (coopératives par exemple), la prise en compte de l'ESS dans la Banque Publique d'Investissement, ... sont autant de signes forts du travail que nous avons mené et que nous devons poursuivre. C'est sur ces questions que nous aurons à intervenir.

*Une Cress agit sur deux axes : la représentation, la défense, la promotion des entreprises de l'ESS dans la région et l'accompagnement, le conseil, la mise en relation des entreprises pour une plus grande efficacité.*

➤ Elles sont de plusieurs ordres : le premier est la possibilité de retrouver la relation entre les pouvoirs publics et les structures de l'ESS pour favoriser l'innovation sociale; le second est de considérer que le financement des actions peut se faire en permettant aux structures de réaliser des résultats positifs quelle que soit l'action; le troisième est de revoir les règles de fonctionnement des finance-

ments provenant de sources diverses, particulièrement de fonds structurels européens en réduisant les délais de paiement par le versement d'acomptes. Il faut aussi organiser le regroupement des entreprises dans les territoires en donnant un statut adéquat aux chambres régionales de l'ESS. Il faut enfin tenir compte des règles et contraintes intrinsèques aux entreprises de l'ESS et mettre en place des réponses fiscales et financières adaptées, sans freiner leur développement. Le changement d'échelle passe donc par une prise en compte de ce que sont les entreprises de l'ESS, en tant que telles, dans leur forme statutaire. Cela passe par la levée des barrières existantes qui tiennent à une conception restrictive de la reconnaissance de ces statuts et à une ouverture aux marchés divers.



➤ Nos actions, c'est le groupe SOS lui-même dans 5 métiers: la santé, avec des hôpitaux ; les seniors, avec une cinquantaine de maisons de retraites ; la jeunesse, avec une quarantaine de crèches ; la solidarité : à titre d'exemple, nous hébergeons tous les soirs 2500 SDF à Paris ; l'emploi : nous avons créé une dizaine d'entreprises d'insertion; etc. Nous avons également créé le Comptoir de l'Innovation, une société qui finance des entreprises sociales en France et dans le monde. Avec l'ONG Santé sud, nous intervenons également dans 20 pays pour former des professionnels de la santé.

*Le Groupe SOS, c'est 10 000 salariés au total. Nous allons maintenant nous développer aux Etats-Unis et en Tunisie. La règle est simple : une logique économique au service de l'intérêt général.*

➤ Pour mener à bien ces actions, il faut les financer. Or, le temps des subventions est révolu : il faut aller vers la contractualisation des services. Il y a autant de financeurs que de sujets. Il faut fournir une prestation de qualité à l'ensemble de la population. Le niveau



de revenu des gens ne doit pas être un problème : on crée des hôpitaux ouverts à tous. Si vous êtes SDF, vous serez traité de la même manière : il s'agit d'établissements d'excellence accessibles à tous, comme l'hôpital Jean Jaurès, à Paris, dans le 19ème.

*Afin d'ouvrir d'autres entreprises à l'ESS, il faut aller à la rencontre de ces acteurs. C'est le travail que nous menons dans le cadre du mouvement des entrepreneurs sociaux avec le CJD ou encore le MEDEF.*

➤ La Banque publique d'investissement doit être un véritable outil qui permette de financer l'ensemble du secteur de l'ESS. La création d'un label nous aiderait à nous développer : que ce soit auprès des collectivités territoriales, dans le cadre de marchés publics, ou encore auprès de la direction des achats des grandes sociétés lucratives du privé. Aujourd'hui, nous n'avons plus de problème de recrutement : les grandes écoles ont mis en place des enseignements spécifiques autour de l'ESS, comme à HEC, l'Essec ou Sciences Po. Il faudrait que ce système soit généralisé et moins élitiste, et que l'on entende parler de cela au même titre que l'économie classique tout court.



*A Haïti, le Groupe SOS a lancé des programmes sportifs pour les enfants traumatisés.*

Quelle différence faites-vous entre l'ESS et la notion « d'entrepreneuriat social »



Pensez-vous que le modèle de l'ESS soit mieux armé pour résister à la crise



Quelles sont vos actions



Comment allez-vous mener à bien ces actions



Quelles sont les mesures qui permettraient à l'ESS de se développer, de changer d'échelle

